

## VILLE DE CHAMBERY

# COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 20 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt février à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
1	RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2016	Benoit Perrotton	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation du rapport sur l'état et l'évolution de la dette communale au 31/12/2016, annexé à la présente délibération.
2	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	Benoit Perrotton	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-après.
3	CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE AVEC CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES POUR LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE ET D'AVANT-PROJET CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Chambéry et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges (jointe en annexe) ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Valide le principe du pilotage par la Ville de Chambéry de la maîtrise d'ouvrage ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et des marchés qui s'y rapportent ; Dit que les crédits nécessaires seront prévus au prochain budget.

4	ZAC VETROTEX - APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION ET CREATION DE LA ZAC VETROTEX	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,</p> <p>VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 311-1, R. 311-1 à R. 311-3, R. 311-5,</p> <p>VU la délibération en date du 10 juillet 2015 par laquelle le Conseil municipal a défini les objectifs d'aménagement, le périmètre d'étude et les modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Vetrotex.</p> <p>Approuve le bilan de la concertation préalable portant sur la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Vetrotex ;</p> <p>Approuve le dossier de création de la ZAC, tel qu'il est annexé à la présente délibération et qui comprend, conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un rapport de présentation ;</li> <li>un plan de situation ;</li> <li>un plan de délimitation du périmètre composant la zone ;</li> <li>l'étude d'impact définie à l'article R. 122-3 du code de l'environnement.</li> </ul> <p>Approuve le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la ZAC.</p> <p>Crée la ZAC, conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 et R. 311-3 du code de l'urbanisme en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le périmètre de la ZAC, délimité dans le rapport annexé au dossier de création ;</li> <li>que le programme global prévisionnel des constructions précisé dans le rapport de présentation, est d'environ 57 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>environ 49 300 m<sup>2</sup> de logements soit environ 800 logements,</li> <li>environ 5 600 m<sup>2</sup> de bureaux,</li> <li>environ 1 600 m<sup>2</sup> de commerces et services,</li> <li>environ 500 m<sup>2</sup> d'équipements,</li> </ul> </li> <li>que les constructions à édifier dans le périmètre seront exonérées de la taxe d'aménagement (TA).</li> </ul> <p>La zone ainsi créée est temporairement dénommée Zone d'Aménagement Concerté « Vetrotex » ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
---	---	---------------	---	--

5	LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE DESIGNER UN CONCESSIONNAIRE AMENAGEUR POUR LA REALISATION DE LA ZAC VETROTEX	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de concéder la réalisation de l'opération d'aménagement de la zone à une personne y ayant vocation selon les stipulations d'une concession conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme ;</p> <p>Décide de confier au concessionnaire retenu les missions définies à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme avec une prise en charge par ce concessionnaire des risques financiers de l'opération et une rémunération sur les résultats de cette dernière ;</p> <p>Autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires au lancement de la consultation de concessionnaire et à engager les discussions en vertu des articles R 300-4 à R 300-9 du code de l'urbanisme.</p> <p>Autorise le Maire à signer et à publier tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.</p>
6	ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DU NOUVEAU MULTI-ACCUEIL LA FARANDOLE AUX PORTES DE MERANDE	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mme Laura Vachez, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le principe de l'acquisition du lot de volume destiné à abriter la crèche selon une formule de vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.) proposés par la société IMAPRIM, pour un montant prévisionnel maximum de 2 560 750 € hors taxes;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et le contrat de réservation du lot proposé par la société IMAPRIM, ainsi que tous documents y afférents;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;</p> <p>Inscrit la dépense et la recette aux budgets de la commune.</p>
7	LE HAMEAU DES BOIS - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ALLEE DE LA GRANDE PIERRE ET DE L'ALLEE DU NANT CHERI	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide l'acquisition à titre gratuit de l'Allée de la Grande Pièce, ainsi que de l'Allée du Nant Chéri, cadastrées section LA numéros 260 et 261, appartenant à l'Association Syndicale Libre du Hameau des Bois, sous les réserves et sous les conditions exposées ci-dessus, en vue de leur incorporation dans le domaine public routier communal ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à cette incorporation et notamment l'acte authentique d'acquisition, ainsi que les différentes conventions relatives à l'accès au réseau d'éclairage public ;</p> <p>Dit que cet acte d'acquisition est dispensé de tous droits au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.</p>

8	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LA RUE DU DOCTEUR JULLIAND SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ; Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SDES et la ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'annexe "prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP 2017.
9	DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DU CHEMIN DES GRANDES AULES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le déclassement du domaine public du délaissé du chemin des Grandes Aules longeant la parcelle cadastrée section HE n°87, propriété de Monsieur Dominique PERRON.
10	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS AVENUE DE MERANDE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BI numéro 102, dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires.
11	CESSION D'UN GARAGE SIS 338 RUE NICOLAS PARENT AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des locaux situés 338 rue Nicolas Parent au profit de Cristal Habitat, pour un montant de 17 100 € hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent. La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2017 ; Impute la recette au budget 2017 de la Commune.
12	CESSION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SIS 1404-1406-1408-1410 ET 1422 AVENUE DE LYON AU PROFIT DE L'OPAC DE LA SAVOIE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du tènement foncier cis 1404- 1406-1408-1410 et 1422 avenue de Lyon au profit de la société OPAC de la SAVOIE ou toute société qui s'y substituera émanant de la société OPAC de la SAVOIE pour un montant de 535 000 € (cinq cent trente-cinq mille euros ) et hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Autorise la société OPAC de la SAVOIE à déposer, dès ce

				jour, toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de l'opération de construction projetée, à effectuer toutes opérations de sondages nécessaires (sur ce point, une information préalable de la commune sera réalisée par l'acquéreur) et à entreprendre les relevés topographiques et les études géotechniques ; Impute la recette au budget 2017 de la Commune.
13	SITE DES FONTANETTES - VENTE DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN AU PROFIT DE CHAMBERY METROPOLE COEUR DES BAUGES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la vente à Chambéry métropole Cœur des Bauges des deux emprises définies ci-dessus de 14 m <sup>2</sup> et de 2 m <sup>2</sup> , à détacher des parcelles cadastrées section AH n°73 et 77, pour un montant global de 1 600 euros ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte définitif correspondant, ainsi que tous documents nécessaires à cette régularisation ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente vente est exonérée de tous droits d'enregistrement et de publicité foncière ; Inscrit la recette au budget 2017 de la Commune.
14	ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	Cathy Legiot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion de la ville au Conseil National des Villes et Villages fleuris à partir de 2017 et pour la durée du mandat ; Autorise le paiement de la cotisation annuelle de 800 € pour 2017.
15	CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION POSSE 33 ET LA VILLE DE CHAMBERY 2017- 2018-2019	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Convention en annexe régissant le partenariat entre l'association Posse 33 et la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires.
16	CONVENTION DE PARTENARIATS RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS HORAIRES POUR LES ELEVES MUSICIENS ET DANSEURS INSCRITS DANS LE DISPOSITIF SMD (SPORTIFS-MUSICIENS- DANSEURS)	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout autre document afférant à ce dossier.
17	AVANCE SUR SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION CAFE BIOLLAY	Nathalie Colin- Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avance sur subvention de 3 000 € à l'association Café Biollay.

18	<p>AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY, CHAMBERY METROPOLE COEUR DES BAUGES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAMBERY POUR LA PASSATION DE MARCHES MUTUALISES EN VUE DE L'ACQUISITION DE PIECES DETACHEES, DE PNEUMATIQUES, DE PEINTURE CARROSSERIE, D'ACCESSOIRES ET D'ARTICLES DIVERS NECESSAIRES A LA REPARATION ET A LA MAINTENANCE DES PARCS DE VEHICULES ET D'ENGINS AINSI QUE LES PRESTATIONS DE CONTROLES REGLEMENTAIRES</p>	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Approuve la création d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, Chambéry métropole Cœur des Bauges et le centre Communal d'Action sociale de Chambéry pour la passation d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande communs de fourniture de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance ainsi que des prestations de contrôles réglementaires des parcs de véhicules et d'engins ;          Approuve la modification de la composition des membres du groupement objet de la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commande ;          Approuve la modification du découpage des besoins par l'ajout de six lots supplémentaires à la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente ;          Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande ;          Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les accords-cadres mono-attribués à bons de commande issus du groupement de commande en qualité de coordonnateur du groupement, sur la base de l'article 2122-21-1 du C.G.C.T. ;          Autorise l'annulation de la Délibération DCM-2016-206 N°12.</p>
19	<p>AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE D'ELAGAGE ET SOINS AUX ARBRES</p>	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'accord-cadre à bons de commande, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ;          Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent.</p>
20	<p>MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DE L'EPIC GRAND CHAMBERY TOURISME AUPRES DE LA VILLE DE CHAMBERY</p>	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Approuve le principe de la mise à disposition d'un agent de l'EPIC Grand Chambéry tourisme, auprès de la ville de Chambéry à hauteur de 50% de son temps de travail pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2017 ;          Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition.</p>

21	REMUNERATION DES GUIDES CONFERENCIERS DU LABEL VILLE D'ARTS ET D'HISTOIRE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les conditions de rémunération des guides conférenciers et leurs modalités de recrutement sur la base de vacations ; Dit que les montants en dépenses seront inscrits au budget pour 2017.
22	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	

Affiché à l'Hôtel de Ville le **24 FEV 2017**

Laura Vachez  
Secrétaire de Séance

Michel Dantin  
Maire